

Accident de la route fautif

Par bobinou, le 11/01/2017 à 15:23

Bonjour,

J'ai eu un accident, en tort, le 17 décembre 2016. Après avoir repris connaissance à l'hôpital, encadré par 2 policiers, on m'a fait une prise de sang et je suis rentré chez moi 3 h plus tard.

Une convocation au commissariat m'a été envoyé, j'y suis allé et là, la "policière" me dit que le rapport des policiers indique que j'ai refusé de souffler dans le ballon et, la prise de sang.

Aujourd'hui, le 11 janvier (3 semaines plus tard), ils "auraient" retrouvé l'échantillon et envoyé en analyse la veille (le 10/11/2017), y a-t-il une prescription ? un doute sur le rapport de police ? un vice de forme ?

Merci pour toutes aides.